



Offre Assurance-crédit et Caution

Le groupe mutualiste GROUPAMA propose, via sa filiale **Groupama Assurance-crédit & Caution**, une offre complète et sur-mesure à destination des entreprises :

- Assurance-crédit classique pour protéger le poste clients
- Cautions et garanties financières, légales et conventionnelles
- Crédit transactionnel pour des besoins spécifiques

➤ groupama-ac.fr



Groupama
ASSURANCE-CRÉDIT
& CAUTION



Sommaire

	Assurance-crédit	3
	. Une offre complète de garanties du risque commercial et du risque politique . Agroalimentaire, une expertise reconnue	
	Cautions et garanties financières	5
	. Une offre diversifiée, tant en cautions légales que conventionnelles	
	Crédit transactionnel Risques spéciaux	6
	. Des produits spécifiques, pour accompagner l'activité	
	Nos points forts	7
	. Clarté et proximité, des idées en actes	
	Nos services	9
	. « Alertes défaillances », le service gratuit de surveillance des dépôts de bilan sur groupama-ac.net . Pour nos assurés, un accompagnement dynamique du suivi du poste clients	
	Le risque d'impayé	10
	. Le compte client, un poste important dans le bilan . Moins d'un tiers des créances honorées à échéance . Risque de défaillance en cascade . Le temps, facteur clé du risque clients	
	Les principes de l'assurance-crédit	12
	. Marché . Définition	
	Nos contrats	14
	. Contrats : « SUR-MESURE » et « MONDOPOLIS » . Contrat : « DÉCLIC »	



Assurance-crédit ^{1/2}

Plus de 21 milliards d'euros d'engagements, soit près de 41 milliards d'euros de transactions sécurisées, la moitié sur le marché domestique, l'autre à l'exportation.

Une offre complète de garanties du risque commercial et du risque politique

Groupama Assurance-crédit & Caution propose un ensemble de garanties pour le poste clients : assurance-crédit pour le risque commercial ou politique, couverture des litiges commerciaux, recouvrement contentieux.

➤ Quelle que soit la taille de l'entreprise, Groupama Assurance-crédit & Caution accompagne toutes les entreprises, de l'autoentrepreneur au groupe international.

- Les risques domestiques et internationaux sont couverts dans un même contrat, y compris le risque politique.
- Des garanties sur-mesure ; toutes les polices offrent la possibilité de moduler les garanties selon les besoins et spécificités de l'assuré.
- Des contrats sans surprise : notre offre est « TOUT COMPRIS », pas de frais de surveillance ou de recouvrement supplémentaire.



Assurance-crédit ^{2/2}

Agroalimentaire, une expertise reconnue

Qu'ils soient transformateurs, grossistes, distributeurs ou restaurateurs, coopératives ou privés... tant en France qu'à l'international, Groupama Assurance-crédit & Caution bénéficie d'une expertise reconnue dans le suivi des risques agroalimentaires.

> Céréales

- Plus de 50% des exportations françaises couvertes.

> Fruits et légumes

- Les acteurs de premier plan assurés par Groupama.

> Bétail et viandes

- Une position solide renforcée par des partenariats nationaux,
- 9 des 10 premiers opérateurs assurés.

Porcs ⇒ 60% de la production française couverte

Bovins ⇒ Top 8 des opérateurs français assurés.

> Produits de la mer

- Les principaux grossistes de Rungis,
- Une forte présence sur les principales criées françaises.

> Produits laitiers

- La quasi-totalité des leaders assurés (coopératives, privés).

> Vins et boissons

- Près de 2 000 opérateurs assurés, coopératives, négociants, vigneron.

➤ Focus :

Groupama Assurance-crédit & Caution propose également des contrats de filières, en partenariat avec les fédérations de producteurs.



Cautions et garanties financières

Une offre diversifiée, tant en cautions légales que conventionnelles

Groupama Assurance-crédit & Caution
dispose d'une expertise reconnue :

- > pour les entreprises exploitant des installations classées « SEVESO »,
- > pour les exportateurs au profit des douanes,
- > pour les opérateurs de tourisme,
- > pour les entreprises agroalimentaires souhaitant bénéficier d'aides financières de la part de FranceAgrimer.



Crédit transactionnel Risques spéciaux

Des produits spécifiques, pour accompagner l'activité

> Le contrat « Top-Up »

- Groupama Assurance-crédit & Caution intervient en complément de la garantie souscrite par l'entreprise chez son assureur de premier rang.

> Le contrat « Excédent de pertes »

- l'entreprise choisit les risques à couvrir, tout en gardant la maîtrise de la gestion de son poste clients et des recouvrements éventuels.

> Le contrat « Single risk »

- Groupama Assurance-crédit & Caution délivre des garanties pour les opérateurs travaillant par contrats de marchés.



Nos points forts

Clarté et proximité, des idées en actes

- Les contrats sont rédigés de manière claire et reprennent explicitement nos engagements mutuels.
- L'assuré sait à l'avance combien lui coûtera son contrat. Le prix annoncé inclut tous les frais annexes (surveillance des risques, frais de recouvrement...).
- En cas de sinistre, Groupama Assurance-crédit & Caution partage avec son assuré les sommes récupérées dès le premier euro.
- Nos équipes sont joignables directement pour accompagner leurs clients tout au long de la vie du contrat : analyse et gestion des risques, mise en place des garanties et ajustements contractuels, gestion des sinistres.
- Un portail de gestion de contrat simple d'utilisation avec une interface en ligne intuitive, pour un suivi optimal des garanties et des sinistres ou le dépôt des déclarations de chiffres d'affaires.



Nos services ^{1/2}

« Alertes défaillances », le service gratuit de surveillance des dépôts de bilan sur *groupama-ac.net*

Ce service totalement indépendant du contrat d'assurance-crédit permet d'être alerté quand un jugement touche une ou plusieurs des entreprises que l'assuré a mises sous surveillance.

Il est particulièrement utile pour les clients non suivis par Groupama, pour des petites factures.

Il s'agit de mettre sous surveillance des entreprises françaises identifiées par un SIREN et un nom.



Nos services ^{2/2}

Pour nos assurés, un accompagnement dynamique du suivi du poste clients

> **Surveillance jugements**

- Ce service indépendant du contrat d'assurance-crédit permet d'être alerté quand un jugement touche l'une ou plusieurs des entreprises françaises mises sous surveillance gratuitement.

Deux ratings sont ainsi proposés, celui à la date de décision et celui à la date de connexion sur le portail de gestion.

Le rating est une note comprise entre 0 (risque maximum) et 10 (excellente solvabilité).

> **Info-Acheteurs**

- Groupama Assurance-crédit et Caution met à disposition de ses assurés et courtiers des éléments d'appréciation du risque sur les clients sous suivi.

Il constitue un indicateur synthétique, combinaison de données financières et macro-économiques associées à l'expertise des arbitres.



Le risque d'impayé ^{1/2}

Le compte client, un poste important dans le bilan

Il représente jusqu'à 60% de l'actif selon les secteurs.

Moins d'un tiers des créances honorées à échéance

Les retards de paiement sont directement liés à la situation économique des entreprises. C'est un moyen simple de faire de la trésorerie aux dépens des fournisseurs.

Les clients se répartissent à peu près en trois tiers : un tiers paye à temps, un tiers paye avec un retard inférieur à 2 semaines, et le dernier tiers paye avec un retard supérieur à 2 semaines.

Les retards de paiement moyens sont en France de 12 jours. Les pays du Sud ont un retard moyen beaucoup plus long, de même que le Royaume-Uni et l'Irlande.

Les impayés représentent 15 milliards d'euros chaque année.



Le risque d'impayé ^{2/2}

Risque de défaillance en cascade

En Europe, près d'un quart des défaillances a pour origine les impayés de la clientèle. Et une sur trois résulte de retards de paiement.

Le temps, facteur clé du risque clients

Plus les délais de paiement sont longs, moins la qualité des créances clients est bonne.

De même, la probabilité de recouvrement d'une créance s'amenuise avec le temps : passé quatre mois, les chances sont extrêmement faibles.



Les principes de l'assurance-crédit ^{1/2}

Le contrat d'assurance-crédit repose sur trois piliers :

- 1 La sélection de clientèle
- 2 Le recouvrement des créances impayées
- 3 L'indemnisation en cas de non-recouvrement

Marché



Définition



Le contrat d'assurance-crédit garantit le paiement des créances commerciales nées du crédit consenti par le fournisseur à ses clients en cas de défaillance de paiement de ces derniers.

Le risque commercial est constitué par le découvert ou encours client. Il est fonction de la cadence des livraisons et des délais de crédit consentis.



Les principes de l'assurance-crédit ^{2/2}

Clients dénommés et clients non dénommés

La clientèle d'une entreprise est rarement homogène et la collecte d'informations souvent contraignante, voire impossible pour les acheteurs de moindre importance.

Dans ce cas, l'assuré peut bénéficier de la garantie de l'assureur sans demande d'agrément, dans la mesure où l'encours consenti au client demeure inférieur à la li-

mite dite « niveau des clients dénommés » déterminée contractuellement. Ces clients sont appelés « clients non dénommés ».

Si l'encours est supérieur au montant convenu, il s'agit d'un « client dénommé » pour lequel l'accord de l'assureur est nécessaire.

Quotité

C'est le pourcentage d'indemnité prévue en cas de sinistre.

Il est défini au niveau des conditions particulières du contrat.

Coût

Après étude de la clientèle d'une entreprise, l'assureur établit une prime qui correspond aux caractéristiques de l'activité de l'assuré.

Cette prime est globale et inclut les frais liés à l'étude de la clientèle (analyse des comptes, surveillance de la solvabilité).



Nos contrats

Contrats :

« SUR-MESURE » et « MONDOPOLIS »

- > Couverture des impayés dont l'origine est l'insolvabilité du client (risque commercial) ou la situation géopolitique du pays du client (risque politique).
- > Délai d'indemnisation en cas de non-recouvrement : entre 4 et 6 mois.
- > Indemnisation : 90 % pour la plupart des clients, 70% pour ceux qui ne font pas l'objet d'une demande de garantie spécifique.
- > Frais de contentieux inclus.

Contrat : « DÉCLIC »

- > Adaptée aux PME (chiffre d'affaires inférieur à 3 millions d'euros).
- > Prime : à partir de 1 200 euros.
- > Transactions garanties en France et à l'exportation.
- > Frais de contentieux inclus.
- > Protection juridique des litiges commerciaux possible.
- > Gestion simple.
- > Indemnisation jusqu'à 90 %.
- > Focus :
Groupama Assurance-crédit & Caution propose également des contrats de filières, pour les viticulteurs, les agriculteurs, les adhérents à la Fédération Nationale du Bois.
- > Délai d'indemnisation : entre 4 et 6 mois.
- > Recouvrement contentieux des créances non garanties.

À propos de GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT & CAUTION

Deux branches :

- L'assurance contre les impayés et le crédit transactionnel
- Les cautions et garanties financières

- 50 M€ de chiffre d'affaires en 2021

- Notation IFS Fitch Ratings de Groupama Assurances Mutuelles :
«A» perspective « Positive » (mise à jour Juin 2021)

↘ Contact Presse : Stéphanie Pigni ■ spigni@groupama-ac.fr ■ Tél. : +33 (0)6 81 75 24 36

